

Date de dépôt: 28 octobre 2001

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la planification des bâtiments hospitaliers (2000-2010)

Rapporteur: M. Florian Barro

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport du Conseil d'Etat a été examiné le 12 juin 2001 sous l'hospitalière présidence de M. Claude Blanc. MM. Gruson, directeur général des HUG, Taillard, directeur du département exploitation des HUG, et Meyer, chef du service des constructions universitaires et hospitalières du DAEL, ont assisté aux travaux de la commission. Vous trouverez dans le mémorial du 1^{er} décembre 2000, aux pages 10720 et ss, le contenu dudit rapport ainsi qu'un échange verbal entre 2 docteurs en la matière.

Les travaux de la commission ont porté principalement sur la politique d'investissement et non sur la problématique du concept de soins, traité en amont par les organes concernés, et qui a fait l'objet d'une information idoine aux commissaires de la santé.

Cette planification porte donc sur les programmes de construction des 2 grands sites hospitaliers de Cluse-Roseraie et de Belle-Idée, ainsi que l'hôpital de Loëx. Les investissements actuels sur la maternité et l'hôpital des enfants sont connus des députés du Grand Conseil, notamment par les projets de loi grands travaux *ad hoc* votés ou à voter. La mutation progressive et par étape du bâtiment des lits pour faire passer le système de chambres à 7 lits à

1,2 et 4 lits est en cours et devrait voir son achèvement à l'horizon 2010 (diminution de la capacité de 900 à 600 lits environ). Il a été fait mention de l'abandon de l'hypothèse de démolition-reconstruction incompatible avec l'exploitation continue du bâtiment. Les quartiers carcéraux font eux aussi l'objet d'une attention particulière, en raison de la nature même des patients et de l'encadrement nécessaire à la viabilité du service.

Le secteur de Belle-Idée devrait lui faire l'objet d'investissement dès 2002 (centre de rééducation, nouveau bâtiment de lits et rénovation de la clinique de psychiatrie) pour lui donner plus de polyvalence.

L'hôpital de Loëx quant à lui devrait recevoir un nouveau bâtiment de 80 lits avec transfert depuis Beau-Séjour de la médecine de rééducation neurologique et locomotrice.

On pourrait regretter à ce stade que ce rapport constitue plus une photo de l'état actuel des projets déjà votés ou des études déjà entamées, plutôt qu'une planification prospective sur 15 voire 20 ans. Il faut reconnaître à décharge des auteurs du rapport que l'évolution de la politique de soins, et en particulier des besoins de l'enseignement universitaire et du développement des soins ambulatoires qu'une rigidité dans la planification peut conduire à une fixation absurde d'objectifs obsolètes. L'équilibre entre vision à moyen terme et action au coup par coup est particulièrement ténu.

Fortes des explications complémentaires données en commission et certains que les futurs projets de loi grands travaux spécifiques donneront aux utilisateurs, à l'administration, au gouvernement et aux députés de s'adapter aux nouvelles données, les commissaires vous proposent de prendre acte du rapport.